Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 octobre 2026

Bassin de vie d'Avignon : le futur pôle territorial dans la dernière ligne droite

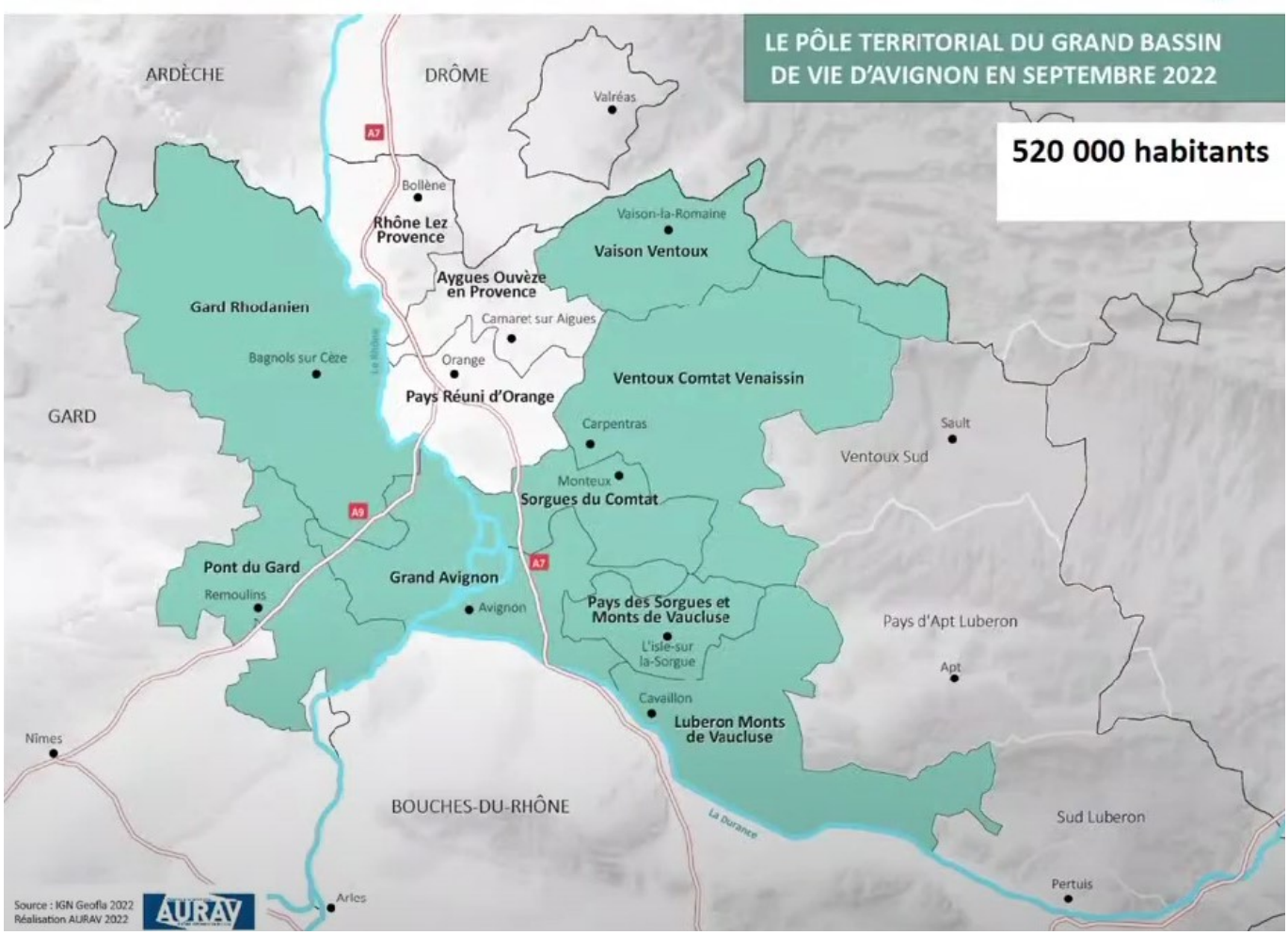

Le futur outil de coopération visant à assurer un dialogue permanent entre les territoires du Bassin de vie de la cité des papes et ses 520 000 habitants déjà concernés.

Après une nouvelle réunion qui s'est tenue le 12 septembre dernier, le futur Pôle territorial du grand bassin de vie d'Avignon rentre dans sa dernière phase d'élaboration.
Pour cela, les 8 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) concernées (les Communautés d'agglomération du Grand Avignon, des Sorgues du Comtat, de Luberon Monts de Vaucluse, du Gard Rhodanien, de Comtat Ventoux Venaissin et les Communautés de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse, du Pont du Gard et de Vaison Ventoux) sont amenés à délibérer

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 octobre 2026

officiellement dans les prochaines semaines pour engager officiellement la création de la structure. Situé dans les locaux pontétiens de l'Aurav (Agence urbanisme Rhône Avignon Vaucluse), c'est un arrêté de la nouvelle préfète de Vaucluse qui devrait ensuite valider formellement la naissance du 'Pôle territorial' dans le courant du premier semestre 2023.
L'initiative prendra la forme d'un Syndicat mixte n'ayant n'a pas vocation à devenir une nouvelle structure administrative et s'appuiera sur l'Aurav pour son animation.

Plusieurs mois de réflexion
Comme nous l'avions évoqué dans nos colonnes, cela fait plusieurs mois que cette démarche « de coopération pour renforcer l'attractivité du territoire et mettre en œuvre des projets communs » a été lancée.

Constatant que ce territoire dépasse largement les périmètres institutionnels (3 départements, 2 régions, 2 zones scolaires, 3 CCI) ces collectivités entendent ainsi dépasser ces freins administratifs en ayant pour objectif de mener une réflexion sur les possibles synergies, articuler leurs politiques territoriales et être en capacité de porter ensemble des actions communes.

« Je crois qu'il faut d'abord apprendre à travailler ensemble en portant des projets collectifs utiles pour l'ensemble de nos territoires comme le transport par exemple, expliquait en janvier dernier Joël Guin, le président du Grand Avignon qui vient de valider la création du Pôle territorial lors de son dernier conseil communautaire. Je suis convaincu que c'est par ce biais là que nous poserons les bases d'un avenir commun. »

Les travaux continuent
En attendant, les travaux entamés par les EPCI membres du Pôle vont se poursuivre autour des 4 premières thématiques de coopération déjà identifiées. A savoir :

- Faire converger les politiques de mobilité.
- Articuler les orientations de développement et d'aménagement de l'espace.
- Harmoniser les politiques de gestion des déchets.
- Définir une vision commune de la prévention du risque inondation.

« Les déplacements quotidiens de toutes natures, les nombreux échanges entre ses habitants et ses activités, les complémentarités économiques, les richesses naturelles et patrimoniales exceptionnelles font du grand bassin de vie d'Avignon un vaste territoire partagé qui dépasse les périmètres institutionnels, explique le Grand Avignon. Les différentes intercommunalités qui le composent relèvent ainsi de nombreux défis communs, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement, de développement et d'aménagement, de revitalisation des centres villes, de gestion des déchets, de transition écologique ou de positionnement régional. Ainsi, certaines réponses à ces enjeux ne pourront être pleinement opérantes sans vision globale et sans coopération, à la bonne échelle. »

La porte reste ouverte
Bien évidemment les autres intercommunalités voisines sont invitées à se joindre à cette 'dynamique' où

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 octobre 2026

l’absence des EPCI du Nord des Bouches-du-Rhône est particulièrement visible.
« Chaque chose en son temps », précisait en début d’année Joël Guin qui rappelait que la démarche est « ouverte aux autres intercommunalités souhaitant être associées à la formalisation de l’outil le plus pertinent pour piloter cette coopération inédite. »